



Qu'est-ce qui revient le moins cher ?

Un ami salarié chez un distributeur de vin vous propose de vous faire bénéficier de ses 40% de réduction, offre « exceptionnelle », sur une série de 10 vins divins...

Excellente idée de cadeau pour vos meilleurs clients. Ouah ! Le seul hic c'est qu'il ne peut pas vous faire de facture ! Sachant que le taux de transformation chiffre d'affaires HT → cash net de charges et net d'impôts est de 46%, **avez-vous intérêt à :**

- profiter de la remise de 40 % ?
- payer 100 % du prix sans remise mais avec une facture imputable sur le bénéfice de votre société

Deuxième question, pour que les 2 options soient équivalentes quel devrait être le niveau de remise ?

SOLUTION :

Partons d'un coût de 100 TTC soit avec une TVA à 19,6% un coût de 83,61 HT Vous avez donc 2 possibilités :

- cas 1 : profiter de la promotion de 40% sur le prix TTC et payer donc 60 de votre poche
- cas 2 : régler par votre entreprise mais à ce moment sans réduction : 83,61 HT + TVA (dans cette option nous supposons que la facture est bien déductible du bénéfice de l'entreprise et que bénéfice il y a)

La question à se poser est donc celle de l'équivalent CA HT (chiffre d'affaire hors tva) des 60. Puisque le taux de transformation est de 46%, pour avoir 60 après impôt sur les sociétés, charges diverses et impôt sur le revenu, il faut donc facturer : 130,43 (calculé en divisant 60 par 0,46). En conclusion régler par l'entreprise est bien plus avantageux malgré la réduction des 40%.

Pour que le règlement cash soit aussi avantageux que le paiement par l'intermédiaire de l'entreprise, il faudrait que la réduction soit de **61,54%**

Calcul :

- l'équivalent cash de 83,61 HT est $83,61 * 0,46$ soit 38,46 : facturer 83,61 HT à travers la société revient pour notre Associé à avoir 38,46 dans la poche
- 38,46 correspond à une réduction de $100 - 38,46 = 61,54$